



Client d'une entreprise en dépôt de bilan

Par **oxo**, le **07/01/2008** à **17:32**

bonjour, ma maison est en cour de construction, je me suis engagé avec une entreprise de climatisation il y a déjà plusieurs mois et ceux ci m'ont déjà livré une partie des marchandises (sans me les installer).

Cette entreprise a déposé le bilan.

Mes différents problèmes:

-il me manque du matériel qu'ils ne peuvent pas me fournir

-ils devaient m'installer le matériel, il n'en est plus question

-j'ai choisi ce type d'installation (pompe à chaleur) afin de bénéficier d'une réduction d'impôt de 50% environ somme non négligeable sur une facture d'environ 10 000 euro. Suite à ce dépôt de bilan ils ne peuvent me fournir un certificat d'installation nécessaire par rapport au crédit d'impôt.

Que puis-je faire? Quelles sont les différents recours possibles?

Merci